

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2024\_0012**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 26 JANVIER 2024,**  
L'an deux mille vingt quatre, le vingt six janvier, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 janvier 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, M. ROSENMANN, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, M. DRAME, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, M. SEIDL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE, Mme RAJAONAH qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à M. TRIEU, Mme SAFI qui a donné pouvoir à M. DOTE, Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. RATOUCNIAK, M. FEURTE qui a donné pouvoir à M. CASSE.

**Soit 33 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. ROSENMANN

**4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE TOUTE SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2024 RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION DE CLASSES MODULAIRES À L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA FERME DU BUISSON**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° DEL2020\_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

**VU** la circulaire du 24 octobre 2023 du préfet de Seine-et-Marne portant sur les dispositions de l'appel à projets commun DETR/DSIL pour 2024,

**CONSIDÉRANT** que le projet d'installation de classes modulaires à l'école maternelle de la Ferme du Buisson estimé à 641 149 € HT vise à réaliser des travaux d'extension de ce bâtiment scolaire, et qu'il est sollicité une subvention de 500 000 € (78 % des dépenses) au titre de « toute subvention de l'État » pour la réalisation de ce projet,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Noisiel entreprend des projets d'investissement s'intégrant dans l'une des grandes priorités thématiques subventionnées par l'État,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCIENIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le montant total prévisionnel du projet estimé à 641 149 € HT.

**AUTORISE** le maire à présenter une demande de subvention de 500 000 € (78 % des dépenses) au titre de « toute subvention de l'État » dans le cadre de la réalisation de ce projet.

**AUTORISE** le maire à signer tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**POUR EXTRAIT CONFORME**